

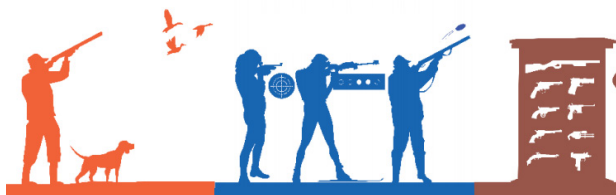
Qu'est-ce que le SIA ?

C'est le nouveau **Système d'Information sur les Armes** permettant une meilleure gestion des armes et des détenteurs d'armes en France.

De nombreux avantages :

- sécurisation
- simplification des procédures
- suppression des formulaires papiers
- autonomie du détenteur

Les détenteurs d'armes de chasse doivent avoir créé leur compte dans le SIA pour acheter ou vendre une arme.



Lorsqu'un détenteur achète une arme, la **déclaration est enregistrée dans le SIA par l'armurier** et directement télé-transmise à la préfecture. L'arme apparaît dans le **râtelier numérique du détenteur**, qui a lui-même accès au SIA grâce à son compte personnel.

À qui puis-je m'adresser ?

Si vous éprouvez des difficultés à créer votre compte :

- rendez-vous sur **www.manche.gouv.fr** pour télécharger le guide utilisateurs de l'Espace détenteurs du SIA « Compte chasseur »
- prenez contact avec la **fédération départementale des chasseurs de la Manche** pour bénéficier d'une aide pour la création de votre compte :
contact@fdc50.com
02 33 72 63 63

Des permanences, uniquement sur rendez-vous, seront mises en place. Pour connaître les lieux d'accueil et prendre rendez-vous, contactez la Fédération départementale des chasseurs.

- Rendez-vous dans un des espaces **France services** du département. Retrouvez les coordonnées et horaires d'ouverture des espaces sur <https://www.manche.gouv.fr/Services-de-l-Etat/France-services>.

 **Vous ne devez pas venir avec vos armes**



Chasseur



Vous êtes titulaire d'un permis de chasse ?

Vous devez créer un compte dans le Système d'information sur les armes avant le 30 juin 2023.

<https://sia.interieur.gouv.fr/>



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quels documents ?



Je m'assure que j'ai une **adresse courriel**.

Si ce n'est pas le cas, je dois en créer une. Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.

Je dois pouvoir consulter ma boîte courriel car le lien d'activation de mon compte y sera envoyé (connaître son mot de passe ou avoir accès à sa boîte mail sur son téléphone portable).

Je peux me faire aider par un agent France services, ou dans un point numérique.

Je scanne ou je prends en photo les **documents justificatifs** qui me seront demandés :

- une **pièce d'identité** en cours de validité : carte nationale d'identité ou passeport ; titre de séjour (pour les étrangers)
- mon **permis de chasser**
- un **justificatif de domicile** de moins de trois mois
- pour les chasseurs actifs, une validation de chasse de l'année en cours


Un numéro SIA n'est pas un compte dans le SIA !

Vous avez peut-être un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez votre armurier depuis octobre 2020. Le numéro SIA vous identifie en tant que détenteur d'armes, mais **vous devez créer votre compte personnel dans le SIA.**



Comment créer mon compte ?

1 Je me rends sur <https://sia.interieur.gouv.fr>

2 Je clique sur 

3 Je clique sur la catégorie chasseurs



4 Je remplis tous les champs du formulaire et j'importe les documents justificatifs sur mon compte

5 Je saisis le code qui est dans l'image et je prends connaissance des mentions légales



6 Le système vient de m'adresser un courriel de confirmation de création de compte. Je clique sur le lien d'activation que je viens de recevoir, valide seulement 48h (vérifier que le courriel n'est pas arrivé dans les indésirables)

7 Je choisis maintenant le mot de passe pour mon compte. Il est strictement personnel.

Je choisis et je répons à trois questions différentes qui me serviront à récupérer mon mot de passe en cas d'oubli.

8 Je valide et j'ai fini : le compte est créé. Je reçois un justificatif dans ma boîte courriel. Je peux me connecter immédiatement.

9 J'enregistre les armes que je détiens dans mon râtelier numérique, dans un délai de 6 mois.